

**Autorisation au Président de l'université  
d'ester en justice pour le contentieux sur le  
bâtiment de la Crèche UPSIMÔMES.**

## Conseil d'administration du 12 avril 2021

### Délibération 2021/04/CA-033

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Considérant les désordres apparus sur le bâtiment de la Crèche UPSIMÔMES suite à sa construction ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Président de l'université à introduire devant le Tribunal administratif de Toulouse, toute action tendant à engager la responsabilité, tant des maîtres d'œuvre que des constructeurs et autres prestataires, au titre des vices affectant les travaux réalisés sur le bâtiment de la Crèche UPSIMÔMES.**

Toulouse, le 12 avril 2021  
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0